

Question de la Députée Kattrin JADIN à la Secrétaire d'État à l'égalité des chances concernant la réforme des ESF.

Kattrin JADIN (MR) : Une réforme de nos Etablissements scientifiques fédéraux est précisément prévue dans l'accord de notre gouvernement. Il y a beaucoup de débats autour de cette réforme et de nombreux scientifiques directement ou indirectement concernés ont exprimé certaines inquiétudes parfois légitimes. Nous devons les rassurer. L'autonomisation des ESF, prévue dans l'accord de Gouvernement, est dans la continuité historique du développement de nos établissements scientifiques depuis les années 80 et le fameux "livre blanc" déposé en 2002 par Charles Picqué et Yvan Ylieff. En ce temps, ils préconisaient le renforcement de l'autonomie des institutions par un accroissement des compétences de décisions attribuées aux organes de gestion de l'institution. Ce renforcement allait de pair avec l'établissement d'un contrat d'objectifs reprenant les attentes du monde politique, des utilisateurs et du personnel. Le livre blanc proposait également que chaque ESF devienne une agence spécifique jouissant d'un statut de droit public et disposant de la personnalité juridique. Nous pouvons rappeler enfin, et ce n'est pas un détail, que ce livre blanc faisait l'unanimité car les acteurs intéressés avaient été consultés. 1. Avez-vous déjà entamé des consultations des acteurs concernés par cette importante réforme? 2. Comptez-vous lancer une actualisation de ce "livre blanc", des constats qu'il posait et des propositions sur lesquelles la réforme pourrait s'appuyer le cas échéant?

Elke SLEURS : Comme vous le savez, l'accord de gouvernement prévoit que le SPP Politique scientifique doit être supprimé et intégré ailleurs en tant que direction générale. Je prépare actuellement cette tâche dans le respect des compétences acquises par les agents. Parallèlement, les Etablissements scientifiques fédéraux (ESF) seront autonomisés et renforcés avec une partie du personnel du SPP Politique scientifique. Question délai, les autonomisations seront réalisées après la suppression du SPP. En d'autres termes, il est encore beaucoup trop tôt pour pouvoir vous soumettre les résultats de la réforme des ESF. Je puis toutefois vous communiquer que le contenu du Livre blanc de 2002 sera pris en compte dans l'enquête préparatoire. Les directeurs généraux des ESF eux-mêmes, sous la direction de l'actuel président ad interim du SPP, ont déjà été entendus quant à leur vision de l'autonomisation. Bien sûr, il est singulier que le livre blanc et le consensus en vue de l'autonomisation existaient déjà avant la création du SPP Politique scientifique. Les entretiens menés dans ce cadre sont donc en cours, mais aucune conclusion définitive n'a encore été formulée. Les discussions se font dans un climat constructif. Les ESF ont hâte de devenir autonomes. Le premier tour de table destiné à recueillir les besoins et les investissements spécifiques que cette autonomisation suppose, s'est clôturé avec succès. Comme je l'ai déjà dit en commission de la politique scientifique, 11,2 millions d'euros ont été libérés.